



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DES PARTICIPATIONS
FAMILIALES 2026 AUX FRAIS DES SEJOURS
PRESTATAIRES D'ETE**

**DÉCISION N° DM-26-106
EN DATE DU 27 FEVRIER 2026**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE, 9ème maire-adjoint ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer la participation des familles pour les séjours d'été 2026 organisés par des prestataires choisis par la ville de Vincennes ;

D É C I D E

DE FIXER la participation des familles pour le séjour bord de mer de juillet 2026 à Saint-Georges-de-Didonne (pour les 6-14 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	NV
Montant total pour le séjour	465 €	515 €	565 €	640 €	690 €	755 €	815 €	865 €	925 €	990 €	1215 €

DE FIXER la participation des familles pour le séjour équitation de juillet 2026 à Chamberet (pour les 6-12 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	480 €	540 €	610 €	665 €	720 €	790 €	845 €	910 €	970 €	1025 €	1185 €

DE FIXER la participation des familles pour le séjour linguistique de juillet 2026 en Irlande (pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour	745 €	835 €	955 €	1050 €	1140 €	1225 €	1325 €	1420 €	1490 €	1580 €	1938 €

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20260227-lmc1H14020H1-AR
Date de réception en Préfecture : 27/02/2026
Date de Publication : 27/02/2026

le séjour											
-----------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DE FIXER la participation des familles pour le séjour tourisme durable de juillet 2026 « vélo itinérant » (pour les 13-17 ans) ainsi :

TRANCHE	A	B	C	D	E	F	G	H	I	j	NV
Montant total pour le séjour	685 €	780 €	870 €	945 €	1035 €	1125 €	1215 €	1295 €	1385 €	1475 €	1683 €

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du sport

Signé

Régis TOURNE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20260227-lmc1H14020H1-AR Date de réception en Préfecture : 27/02/2026 Date de Publication : 27/02/2026
--